



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/56/L.1/Add.1
18 septembre 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Cinquante-sixième session
Genève, 14-25 septembre 2009

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU
DÉVELOPPEMENT SUR SA CINQUANTE-SIXIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 14 au 25 septembre 2009

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
II. RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT (<i>suite</i>).....	2
Les stratégies de développement dans un monde interdépendant: la problématique des changements climatiques et le développement.....	2

II. RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT *(suite)*

Les stratégies de développement dans un monde interdépendant: la problématique des changements climatiques et le développement¹

1. Les délégations ont noté que de nombreux pays qui avaient très peu contribué aux changements climatiques figuraient parmi ceux qui étaient le plus durement touchés par leurs conséquences. Cela était particulièrement vrai de nombreux pays les moins avancés et petits États insulaires en développement. Il a été souligné que si rien n'était fait, les changements climatiques menaceraient gravement le développement économique et social de nombreux pays. Toutefois, l'atténuation des changements climatiques ne constituait que l'un des nombreux défis auxquels étaient confrontés les pays en développement et il a été estimé qu'elle ne devait pas se faire au détriment de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. Tout comme dans l'analyse présentée dans le *Rapport sur le commerce et le développement*, il a été noté que la réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce à une utilisation plus efficace des combustibles traditionnels constituait non seulement une bonne politique économique, mais aussi une bonne politique environnementale. Le recours progressif aux énergies renouvelables dans les pays en développement a également été considéré comme un important moyen d'atténuer les incidences des changements climatiques.

2. Les délégations se sont félicitées de l'évaluation équilibrée réalisée par la CNUCED des coûts microéconomiques et macroéconomiques de l'atténuation des changements climatiques, laquelle était en outre présentée comme un processus de transformation structurelle, chose qui avait précédemment été négligée. De nombreuses délégations ont reconnu que ce processus de transformation structurelle, associé au passage de technologies à forte intensité de carbone à des technologies économes en carbone, ouvrait de vastes perspectives économiques non seulement aux pays développés, mais aussi aux pays en développement et aux pays en transition. Elles ont toutefois également noté que pour que les pays en développement et les pays en transition profitent de cette ouverture, il leur faudrait mettre en œuvre des politiques industrielles plus dynamiques. Dans ce contexte, les délégations ont reconnu la nécessité de politiques

¹ L'examen du point 7 de l'ordre du jour s'est appuyé sur le chapitre V du *Rapport sur le commerce et le développement, 2009*, qui traite de la compatibilité des stratégies de développement et de réduction de la pauvreté avec les impératifs de l'atténuation des changements climatiques.

de commerce et d'investissement appropriées, ainsi que les bienfaits potentiels de l'investissement étranger direct pour le transfert de technologie et de connaissances. Elles ont toutefois souligné que l'atténuation des changements climatiques dans les pays en développement dépendait d'un accroissement notable de l'assistance financière et technologique des pays développés.

3. Il a été largement reconnu que, pour être durables, les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté devraient aussi faire porter les efforts sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs conséquences. De nombreuses délégations ont estimé qu'il existait un large potentiel encore sous-exploité en matière d'atténuation des changements climatiques dans les pays en développement, où l'agriculture représentait la principale source d'émissions de gaz à effet de serre, et offrait donc le plus vaste potentiel de réduction de ces émissions. La protection des forêts et le reboisement étaient aussi d'importantes sources de réduction potentielle des émissions de gaz à effet de serre. Les délégations ont donc suggéré que des projets dans ces secteurs soient rattachés au Mécanisme pour un développement propre. Par ailleurs, plusieurs délégations se sont inquiétées des coûts administratifs et financiers élevés de l'approbation des projets au sein du Mécanisme pour un développement propre et ont recommandé que ce mécanisme permette un regroupement de petits projets ainsi qu'une action à l'échelle sectorielle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

4. Les délégations ont reconnu la nécessité d'un accord international énergique et d'engagement universelle sur l'atténuation des changements climatiques, et ont souligné que tous les pays devaient continuer d'intensifier leurs efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Dans le même temps, toutes les délégations ont noté que les efforts visant à réduire ces émissions devaient tenir dûment compte des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives des pays. Il a été reconnu que les pays développés avaient la responsabilité morale, ainsi que les capacités technologiques et financières, de conduire les efforts en matière d'atténuation des changements climatiques. Ils étaient encouragés à se fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre plus ambitieux pour eux-mêmes et à fournir aux pays en développement des ressources financières additionnelles pour l'atténuation et l'adaptation. Les mécanismes actuels pour le financement de l'atténuation des changements climatiques dans les pays en développement étaient inadéquats et devaient être réformés. Toute politique internationale en matière d'atténuation des changements climatiques devrait

viser à empêcher un réchauffement global supérieur à 2 °C et prévoir beaucoup plus de transferts de ressources financières vers les pays en développement.

5. Il y a eu un large consensus sur la nécessité de transferts de technologie et de connaissances vers les pays en développement pour faciliter la transition vers l'exploitation de sources d'énergie renouvelables, l'adoption de méthodes de production plus écologiques et le développement local d'écotechnologies et de biens «verts». Les délégations ont également examiné l'idée controversée d'exonérer les «technologies vertes» de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, à l'instar des médicaments vitaux. Si beaucoup ont fait valoir que les accords internationaux devraient donner aux pays en développement une marge d'action suffisante pour encourager l'accès aux nouvelles technologies ainsi que le développement local de nouvelles technologies, d'autres ont souligné que l'accès à de nombreuses technologies vertes n'était actuellement pas restreint par les droits de propriété intellectuelle et qu'un affaiblissement de ces droits risquait de décourager le développement futur d'écotechnologies, ainsi que l'accès à ces technologies.

6. Deux délégations ont exprimé leur désaccord avec certaines conclusions et recommandations figurant dans le *Rapport sur le commerce et le développement* au sujet des politiques internationales en matière de changements climatiques, mais de nombreuses autres ont estimé que l'analyse de la CNUCED formulée dans ce rapport constituait une contribution précieuse et opportune au débat mondial sur les changements climatiques et le développement. Les délégations ont invité la CNUCED à poursuivre son examen de la question des changements climatiques sous l'angle du développement, conformément au mandat défini par l'Accord d'Accra; elles lui ont demandé de le faire dans le cadre de ses travaux sur les capacités productives, le commerce, l'investissement et la technologie, et de manière plus générale sur la coopération Sud-Sud et les stratégies de développement. Enfin, plusieurs délégations ont demandé que la CNUCED coopère plus étroitement avec d'autres institutions internationales, en particulier la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, sans qu'il y ait chevauchement entre ses activités et les activités en cours de la Convention et d'autres organes.